RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Gagnez 750 $ pour votre prochain séjour avec Chalets Confort!

1. Organisateur du concours

Le concours est organisé par Chalets Confort inc., ci-après désignée « Chalets Confort ».

2. Période du concours

Le concours débute le 3 novembre 2026, à l'occasion du lancement du nouveau site web de Chalets Confort, et se termine le 16 décembre 2026 à 23 h 59, heure du Québec. Le tirage aura lieu le 18 décembre 2026.

3. Conditions d'admissibilité

Pour participer au concours, toute personne doit :

- Être âgée de 18 ans ou plus au moment de son inscription.
- Résider au Canada.
- Remplir le formulaire de participation disponible sur www.chaletsconfort.com.
- Fournir son prénom, son nom, son adresse courriel et son numéro de téléphone.
- Consentir à s'abonner à l'infolettre de Chalets Confort en cochant la case prévue à cet effet.
- Accepter le présent règlement du concours.

Les personnes déjà abonnées à l'infolettre de Chalets Confort sont également admissibles, à condition de remplir le formulaire de participation.

Une seule participation par personne est autorisée, indépendamment du nombre d'adresses courriel utilisées.

Les employés de Chalets Confort ainsi que les membres de leur famille immédiate résidant à la même adresse ne peuvent participer. Aucun achat n'est requis pour participer.

4. Modalités de participation

Pour participer, les personnes admissibles doivent remplir le formulaire de participation disponible sur www.chaletsconfort.com pendant la période du concours.

Les participants doivent consentir expressément à recevoir les infolettres et communications promotionnelles de Chalets Confort en cochant la case prévue à cet effet, initialement décochée. Toute personne ayant rempli le formulaire, donné son consentement à l'abonnement et accepté le présent règlement est automatiquement inscrite au tirage.

L'inscription au concours est gratuite. Les participants peuvent se désabonner de l'infolettre en tout temps, en utilisant le lien de désabonnement présent dans les courriels reçus ou en communiquant directement avec Chalets Confort. Un désabonnement effectué après une inscription valide n'entraîne pas la perte de l'admissibilité au tirage.

5. Description du prix

Un (1) prix sera attribué, soit un certificat-cadeau promotionnel d'une valeur maximale de 750 $ CA, applicable au montant total d'une prochaine réservation dans un chalet offert en location par Chalets Confort.

Le certificat-cadeau est soumis aux conditions suivantes :

- Il est valide pour une seule réservation et une seule utilisation.
- La réservation doit être effectuée entre le 1er janvier et le 31 décembre 2027 inclusivement.
- Le séjour doit également se dérouler entièrement pendant cette période.
- Le certificat-cadeau s'applique au montant total de la réservation, incluant les frais de ménage, les frais additionnels facturés au moment de la réservation et les taxes applicables.

- Si le montant total de la réservation est inférieur à 750 $, le rabais est limité à ce montant et tout solde inutilisé est perdu.
- Si le montant total de la réservation dépasse 750 $, le gagnant devra payer la différence.
- Le certificat-cadeau est strictement personnel, non transférable, non monnayable et non remboursable.
- Il ne peut être combiné à d'autres promotions, remises ou offres spéciales.
- Il ne peut être appliqué rétroactivement à une réservation existante.

6. Restrictions et périodes d'exclusion

Le certificat-cadeau est applicable aux chalets offerts sur le site web de Chalets Confort, sous réserve de leur disponibilité et du respect des conditions habituelles de réservation.

Le certificat-cadeau ne peut être utilisé pour un séjour comprenant une ou plusieurs nuits pendant les périodes suivantes en 2027 :

Période	Dates exclues
Jour de l'An	1er et 2 janvier
Relâche scolaire	27 février au 14 mars
Pâques	26 au 29 mars
Journée nationale des patriotes	21 au 24 mai
Fête nationale du Québec	24 au 27 juin
Fête du Canada	1er au 4 juillet
Vacances de la construction	25 juillet au 7 août
Fête du Travail	3 au 6 septembre
Action de grâce	8 au 11 octobre
Temps des fêtes	19 au 31 décembre

Les dates indiquées sont inclusives et correspondent aux nuits pour lesquelles le certificat-cadeau ne peut être utilisé. Ces restrictions s'appliquent à l'ensemble des chalets participants.

Les réservations demeurent soumises aux disponibilités, aux durées minimales de séjour, à la capacité d'accueil et aux autres conditions habituelles de location propres à chaque chalet.

Conditions relatives à l'âge minimum

Certains chalets sont soumis à des conditions particulières de réservation, notamment un âge minimum du locataire principal pouvant être fixé à 21, 25 ou 28 ans selon le chalet.

Si le gagnant ne satisfait pas à l'âge minimum requis pour le chalet choisi, il devra être accompagné d'une personne répondant à cette exigence, laquelle devra agir comme locataire principal et accepter les conditions de location applicables.

Le gagnant devra obligatoirement faire partie des occupants du chalet pendant le séjour. Le certificat-cadeau demeure strictement personnel et non transférable.

7. Tirage et désignation du gagnant

Le 18 décembre 2026, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant la période du concours. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles. Une seule personne sera sélectionnée.

Le gagnant potentiel sera contacté par courriel ou par téléphone aux coordonnées fournies lors de son inscription. Pour être officiellement déclaré gagnant, il devra :

- Répondre à la communication de Chalets Confort dans un délai maximal de sept (7) jours civils suivant la première tentative de communication.

- Confirmer son acceptation du prix et de ses conditions d'utilisation.
- Présenter une pièce d'identité valide avec photo ainsi qu'une preuve d'adresse permettant de confirmer son identité et son admissibilité.
- Répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique.

Si le gagnant potentiel ne répond pas dans le délai prévu, refuse le prix ou ne respecte pas les conditions d'admissibilité, un nouveau tirage sera effectué parmi les autres participations admissibles. Cette procédure pourra être répétée jusqu'à la désignation d'un gagnant admissible.

Annonce du gagnant. Une fois le gagnant officiellement confirmé et son consentement à cette publication obtenu, son prénom et son nom pourront être publiés sur le site web de Chalets Confort ainsi que sur ses réseaux sociaux afin d'annoncer les résultats du concours. Aucun autre renseignement personnel ne sera publié sans son consentement préalable.

8. Remise et utilisation du certificat-cadeau

Une fois son identité et son admissibilité confirmées, le gagnant recevra par courriel un certificat-cadeau nominatif, accompagné des instructions et conditions d'utilisation.

Pour utiliser son certificat-cadeau, le gagnant devra communiquer directement par téléphone avec Chalets Confort afin de faire effectuer sa réservation et d'obtenir l'application du rabais.

Le gagnant pourra consulter les chalets et leurs disponibilités sur www.chaletsconfort.com avant de communiquer avec notre équipe.

Au moment de la réservation, Chalets Confort procédera à une nouvelle vérification de l'identité du gagnant afin de s'assurer que le certificat-cadeau est utilisé exclusivement par son titulaire légitime.

Lorsque le gagnant ne satisfait pas à l'âge minimum requis pour le chalet choisi, l'identité et l'admissibilité du locataire principal devront également être vérifiées.

La réservation devra être effectuée au nom du gagnant ou, lorsque les conditions d'âge l'exigent, au nom du locataire principal admissible qui l'accompagnera. Dans tous les cas, le gagnant devra faire partie des occupants du chalet pendant le séjour.

Le certificat-cadeau ne pourra être utilisé par une tierce personne en l'absence du gagnant, même avec son autorisation.

En cas d'annulation de la réservation par le gagnant, le certificat-cadeau ne sera ni remboursé ni réémis, sous réserve des droits prévus par les lois applicables.

9. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du concours seront utilisés pour administrer les participations, communiquer avec le gagnant, vérifier son admissibilité, remettre le prix et gérer l'abonnement à l'infolettre conformément au consentement obtenu.

Ces renseignements seront traités conformément à la politique de confidentialité de Chalets Confort et aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Les participants peuvent retirer leur consentement à recevoir les communications promotionnelles en tout temps, sans perdre leur admissibilité au tirage.

10. Conditions générales

Chalets Confort se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des participants et de disqualifier toute participation frauduleuse, incomplète, falsifiée ou ne respectant pas le présent règlement.

Toute tentative de participation multiple au moyen de différentes adresses courriel pourra entraîner la disqualification du participant.

Le prix devra être utilisé conformément aux conditions prévues au présent règlement et ne pourra faire l'objet d'aucune compensation financière en cas de non-utilisation.

Toute modification, suspension ou annulation du concours devra être justifiée par des circonstances indépendantes de la volonté raisonnable de Chalets Confort et effectuée conformément aux lois applicables.

En participant au concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions.

Le règlement officiel est disponible sur www.chaletsconfort.com.